**ACCORD-CADRE n°2026-05**

**Acquisition en hélium gazeux et liquide pour les unités de recherche dont le CNRS ou ses partenaires sont tutelles, ainsi que pour les bénéficiaires de la centrale d'achat du CNRS, sur l'ensemble du territoire national (hors Corse et hors DROM-COM)**

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT)**

**LOT 1 – HÉLIUM LIQUIDE LIVRÉS EN DEWARS**

**CONSINES relatives à la complétude du cadre de réponse technique (CRT)**

1. Nombre de CRT à remettre

Le soumissionnaire remet un Cadre de Réponse Technique distinct pour chaque lot auquel il soumissionne.

Aucun CRT global ou couvrant plusieurs lots ne sera accepté.

Exemples :

• Offre au seul lot 1 : 1 CRT ;

• Offre aux lots 1 et 3 : 2 CRT ;

• Offre aux quatre lots : 4 CRT.

La remise du CRT correspondant à chaque lot est obligatoire.

À défaut, l’offre sera réputée incomplète et considérée comme irrégulière.

1. Complétude et structuration des réponses

Le soumissionnaire renseigne l’intégralité des rubriques du CRT correspondant au lot concerné.

Lorsque certaines questions ne sont pas applicables au lot concerné, la mention suivante doit être utilisée :

« Sans objet – lot non concerné », sans suppression de la question.

Le soumissionnaire :

* Ne modifie ni la structure, ni l’ordre, ni la numérotation du CRT ;
* Reprend l’ensemble des questions telles qu’elles figurent dans le CRT ;
* Apporte des réponses claires, factuelles et limitées aux éléments demandés.

Aucune limite de caractères n’est imposée, mais les réponses doivent rester synthétiques et exploitables.

1. Annexe Excel – Sources d’approvisionnement

L’annexe Excel fournie doit être obligatoirement complétée et transmise au format natif (.xlsx), sans modification de structure.

Le soumissionnaire peut ajouter autant de lignes que nécessaire pour déclarer l’ensemble de ses sources d’approvisionnement existantes ou mobilisables.

La cohérence entre l’annexe Excel, les sections du CRT et les capacités annoncées dans l’offre est obligatoire.

1. Documents joints

Le soumissionnaire peut joindre des documents complémentaires (schémas, procédures, attestations, certificats, organigrammes, etc.), à condition qu’ils soient directement utiles à la compréhension des réponses.

Les documents marketing ou commerciaux génériques ne seront pas pris en compte.

Chaque document joint doit être numéroté, intitulé clairement et référencé dans le CRT (exemple : « Voir Annexe 4 – Procédure de continuité » - page 5 – « procédure »).

Aucune limite quantitative stricte n’est imposée, mais le volume des annexes doit rester raisonnable et pertinent.

1. Identification des informations

Toute information citée dans le CRT (site, installation, capacité, procédure, certification, système, sous-traitant, etc.) doit être identifiée de manière univoque, datée lorsque cela est pertinent, et vérifiable.

Les données chiffrées doivent être datées (exemple : capacité utile arrêtée au 31/12/2024).

1. Référencement des informations contenues dans des documents annexes

Lorsqu’un soumissionnaire répond partiellement ou totalement à une question du CRT dans un document annexé, il doit faire le nécessaire pour que l’identification de la réponse soit immédiate lors de l’analyse.

Le soumissionnaire doit obligatoirement indiquer l’annexe concernée, ainsi que la page, le paragraphe, le tableau ou le schéma où se trouve l’information.

Exemple : « Voir Annexe 3, page 4, paragraphe 2.3 ».

Les informations difficiles à localiser ou non référencées pourront ne pas être prises en compte.

1. Cohérence globale de l’offre

Les réponses du CRT et de l’annexe Excel doivent être cohérentes entre elles, notamment sur les capacités de livraison, les installations déclarées et les garanties organisationnelles.

1. Modalités de remise

Le CRT est remis au format Word, dûment complété.

L’annexe Excel est remise au format .xlsx.

Les pièces annexes sont remises en PDF, numérotées et référencées.

**0. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

0.1 Quelle est la raison sociale du soumissionnaire ?  
0.2 Quelle est sa forme juridique ?  
0.3 Quelle est l’adresse du siège social ?

**Réponse du soumissionnaire : ….**

0.4 Quel est le nom, la fonction, le numéro de téléphone et l’adresse électronique de l’interlocuteur désigné pour le présent CRT ?

**Réponse du soumissionnaire : ….**

1. **LA VALEUR TECHNIQUE VALANT 40 POINTS DE LA NOTE GLOBALE SE DECOMPOSE EN 6 SOUS-CRITERES, DE LA MANIERE SUIVANTE :**

**1.** **SOURCES D’APPROVISIONNEMENT ET DE DIVERSIFICATION VALANT 11 POINTS DE LA VALEUR TECHNIQUE**

**1.1 Sources d’approvisionnement en hélium**

1.1.1 Quelles sont les sources d’approvisionnement en hélium mobilisées ou mobilisables pour la fourniture d’hélium liquide en Dewars dans le cadre du lot 1 ?

**Réponse du soumissionnaire :**

1.1.2 Le tableau des sources d’approvisionnement (annexe Excel) est à compléter en cohérence avec les capacités annoncées pour le lot 1.

**Réponse du soumissionnaire :**

**2. CAPACITÉS DE PRODUCTION, DE STOCKAGE ET DE SECOURS (CAVERNES OU DISPOSITIFS ÉQUIVALENTS) VALANT 9 POINTS DE LA VALEUR TECHNIQUE**

**2.1 Existence de capacités de stockage souterrain**

2.1.1 Le soumissionnaire dispose-t-il, directement ou indirectement (droits d’accès contractuels), d’au moins une capacité de stockage souterrain d’hélium (caverne), mobilisable pour la sécurisation de l’approvisionnement du lot 1 ?  
☐ Oui ☐ Non

**Réponse du soumissionnaire :**

2.1.2 En cas de réponse négative, quels dispositifs alternatifs de sécurisation amont (stocks contractuels, accords fermes, stock liquide tampon, autres) sont mis en œuvre ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**2.2 Description des capacités de stockage**

2.2.1 Pour chaque caverne ou capacité équivalente mobilisable pour le lot 1, préciser les éléments suivants :

* Localisation (ville, pays) ;
* Statut de détention (propriété, location, capacité réservée) ;
* Exploitant ;
* Droits d’accès du soumissionnaire (exclusifs, partagés, interruptibles).

**Réponse du soumissionnaire :**

2.2.2 Quelle est la capacité totale de chaque caverne ? quelle est la capacité utile (« working gas ») de chaque caverne ?

**Réponse du soumissionnaire :**

2.2.3 Quelle part de ces capacités est allouable aux besoins du CNRS pour le lot 1 :

* En régime normal ;
* En régime de tension ou de crise ?

**Réponse du soumissionnaire :**

2.2.4 Quelle est la priorité d’allocation du CNRS en cas de tension sur le marché mondial de l’hélium ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**2.3. INSTALLATIONS DESTINÉES À LA FOURNITURE DU LOT 1**

2.3.1 Quelles sont les installations (sites de liquéfaction, centres de conditionnement, plateformes logistiques) utilisées pour la fourniture d’hélium liquide en Dewars ?

**Réponse du soumissionnaire :**

2.3.2 Pour chaque installation, préciser les éléments suivants :

* Sa localisation ;
* Sa capacité de stockage liquide local (hors caverne) ;
* La présence ou non d’un liquéfacteur ;
* Sa capacité mensuelle exploitable en litres ;
* Son rôle dans la chaîne d’approvisionnement du lot 1 (principal, secondaire, secours).

**Réponse du soumissionnaire :**

2.3.3 Quels formats de Dewars sont pris en charge par ces installations (100 L, 250 L, 500 L) ?

**Réponse du soumissionnaire :**

2.3.4 Des projets d’extension, de modernisation ou de sécurisation de ces installations sont-ils prévus pendant la durée de l’accord-cadre ? Si oui, lesquels et à quel horizon ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**3. TRACABILITE DE LA CHAINE D’APPROVISIONNEMENT VALANT 5 POINTS DE LA VALEUR TECHNIQUE**

**3.1 Traçabilité de l’hélium livré**

3.1.1 Quelles mesures garantissent la traçabilité complète de l’hélium liquide livré en Dewars (origine, production, liquéfaction, transport) ?

**Réponse du soumissionnaire :**

3.1.2 Quels documents sont transmis systématiquement à chaque livraison (certificat d’analyse, bon de livraison, certificat d’origine, autres) ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**3.2 Garantie d’absence d’hélium d’origine russe**

3.2.1 Quelles procédures et contrôles permettent de garantir que l’hélium livré au titre du lot 1 n’est ni d’origine russe, ni issu d’un transit ou d’un contournement indirect ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**3.3 Suivi et conformité des Dewars**

3.3.1 Quelles sont les modalités de contrôle, d’entretien et de suivi réglementaire des Dewars utilisés pour le lot 1 ?

**Réponse du soumissionnaire :**

3.3.2 Comment sont gérées les non-conformités constatées sur les contenants (isolement, remplacement, information des utilisateurs) ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**4 ORGANISATION LOGISTIQUE – DEWARS VALANT 5 POINTS DE LA VALEUR TECHNIQUE**

4.1 Quelle organisation logistique est mise en place spécifiquement pour la livraison d’hélium liquide en Dewars ? Détailler par région.

**Réponse du soumissionnaire :**

4.2 Quels transporteurs sont mobilisés et quelles garanties de disponibilité sont prévues en cas de tension ou d’urgence ?

**Réponse du soumissionnaire :**

4.3 Continuité de service et gestion des incidents

4.3.1 Quelles mesures sont prévues pour assurer la continuité de service du lot 1 en cas de :

* Panne d’un liquéfacteur ;
* Indisponibilité d’un site de production ;
* Incident de transport lourd ;
* Tension mondiale sur l’hélium/rupture d’approvisionnement ;
* Demande urgente.

**Réponse du soumissionnaire :**

4.3.2 Préciser les modalités pratiques de passation d’une commande urgente :

* les canaux utilisables pour le déclenchement d’une commande urgente (courriel, téléphone, plateforme dédiée, autre) ;
* les conditions de recevabilité d’une demande urgente ;
* les délais de prise en compte et de confirmation de la commande ;
* l’articulation entre le circuit de commande standard et le circuit de commande urgente, y compris en dehors des plages horaires ouvrées le cas échéant.

**Réponse du soumissionnaire :**

4.3.3 Quels dispositifs de secours (sites alternatifs, stocks tampons, priorisation CNRS) sont mobilisables ?

**Réponse du soumissionnaire :**

4.4 Quels moyens matériels (parc de Dewars, flotte de transport, équipements cryogéniques) sont mobilisables pour le CNRS ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**5. DÉLAIS DE LIVRAISON – LOT 1\_VALANT 5 POINTS DE LA VALEUR TECHNIQUE**

5.1 Pour chacun des formats suivants, les engagements pris par le soumissionnaire sont :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Format de Dewar | Délai d’accusé de réception de commande | Délai standard de livraison | Délai de livraison en urgence | Capacité maximale par livraison |
| Dewar 100 L |  |  |  |  |
| Dewar 250 L |  |  |  |  |
| Dewar 500 L |  |  |  |  |

***Rappel – capacité maximale par livraison :***

*La capacité maximale par livraison correspond à la quantité maximale d’hélium liquide que le soumissionnaire s’engage à pouvoir livrer en une seule livraison, dans le respect des délais annoncés (exprimée en nombre de Dewars et/ou en litres).*

5.2 Quelles contraintes spécifiques (sites sensibles, accès, sécurité) sont susceptibles d’impacter les délais ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**6. ORGANISATION DU SERVICE CLIENT VALANT 5 POINTS DE LA VALEUR TECHNIQUE**

**6.1 Équipe commerciale dédiée au lot 1**

6.1.1 Quelle est la composition de l’équipe commerciale et opérationnelle dédiée à l’exécution du lot 1 ?

**Réponse du soumissionnaire :**

6.1.2 Quels sont les rôles respectifs de chaque interlocuteur (suivi des commandes, gestion des incidents, relation CNRS) ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**6.2 Service client**

6.2.1 Quels sont les points de contact du service client dédié au lot 1 ? Préciser notamment :

* les coordonnées des points de contact (téléphone, adresse(s) électronique(s)) ;
* l’adresse électronique non nominative, valide durant toute l’exécution de l’accord-cadre, pouvant être utilisée pour la transmission électronique de leurs remises en concurrence et de tout autre courriel en relation avec les procédures de passation des marchés subséquents ;
* l’utilisation de cette adresse en cas de commande urgente, le cas échéant ;
* le caractère national ou dédié de cette adresse (boîte mutualisée, équipe dédiée, interlocuteurs identifiés).

**Réponse du soumissionnaire :**

6.2.2 Quelles sont les plages horaires, astreintes éventuelles et délais de prise en charge des demandes ?

**Réponse du soumissionnaire :**

**6.3 Suivi des commandes et traçabilité**

6.3.1 Quels outils sont mis à disposition du CNRS au niveau national et au niveau des utilisateurs, pour le suivi des commandes de Dewars (statut, délais, volumes) ?

**Réponse du soumissionnaire :**

6.3.2 Les autres bénéficiaires disposent-ils d’un accès dédié à ces informations ? Si oui, selon quelles modalités ?

**Réponse du soumissionnaire :**

1. **LE CRITERE PRIX VALANT 50 POINTS DE LA NOTE GLOBALE**

Ce critère est apprécié sur la base d’une simulation propre au CNRS, dans un détail quantitatif estimatif (DQE) effectué à partir de l’annexe 1 à l’acte d’engagement à l’accord-cadre permettant d’estimer le prix de l’offre.

En application de la méthode dite du « chantier masqué », le DQE n’est pas publié et n’est pas communicable.

1. **LE CRITERE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE VALANT 10 POINTS DE LA NOTE GLOBALE**
2. Le soumissionnaire décrit de façon explicite les mesures qu’il prend en faveur de la protection de l’environnement dans le cadre de son activité qui permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les actions menées doivent être en lien avec l’exécution de l’accord-cadre. La réponse devra mettre en exergue les items suivants :

* Réduction des pertes d’hélium liquide ;
* Limitation de l’empreinte carbone des livraisons ;
* Amélioration de l’efficacité logistique ;
* toute autre mesure pertinente et directement liée à l’exécution de l’accord-cadre, contribuant de manière mesurable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sans se limiter aux exemples précités.

**Réponse du soumissionnaire :**

1. Le soumissionnaire décrit les moyens et actions dans le domaine de sa responsabilité sociétale qu’il propose de mettre en œuvre pendant l’exécution de l’accord-cadre. Cela peut concerner les personnes éloignées de l’emploi ou les jeunes en situation de décrochage scolaire, la lutte contre les discriminations, la sélection et l’audit de ses fournisseurs sur leur responsabilité sociétale, etc. Les actions menées doivent être en lien avec l’exécution de l’accord-cadre.

**Réponse du soumissionnaire :**